

## WORLD HERITAGE LIST

### Volubilis (Morocco)

No 836

#### Identification

<i>Nomination</i>	The archaeological site of Volubilis
<i>Location</i>	Wilaya de Meknès, Province of Meknès El Menzeh, Moulay Idriss Zerhoun
<i>State Party</i>	Kingdom of Morocco
<i>Date</i>	29 August 1996

#### Justification by State Party

The site of Volubilis conforms with several of the criteria for inscription on the World Heritage List. The archaeological remains of several civilizations are to be found there, representing all the phases of its ten centuries of occupation, from prehistory continuously through to the Islamic period. Volubilis has produced a substantial amount of artistic material, including mosaics, marble and bronze statuary, and hundreds of inscriptions *in situ*. This documentation, and that which remains to be discovered, is representative of the creative spirit of the human beings who lived there over the ages. Many of the existing monuments - columns, capitals, arcades, etc - have been restored and demonstrate tangibly the monumental and architectural importance of the city.

It is a page in Morocco's human, artistic, and architectural history. In the light of its situation, its extent, and its wealth, Volubilis can be ranked alongside sites such as Timgad or Djemila, which are already on the World Heritage List.

[Note The State Party does not make any specific proposals in the nomination dossier concerning the criteria under which it considers the property should be inscribed on the World Heritage List.]

#### Category of property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, Volubilis is a *site*.

#### History and Description

##### History

The name of Volubilis is known both from ancient texts and from the abundant epigraphic material from the site itself. Its origin is unknown but may be a latinized version of the Berber name for the oleander, *oualili*, which grows in profusion on the banks of the wadi Khoumane that runs round part of the site.

The Roman geographer Pomponius Mela, writing in the 1st century AD, described Volubilis as modestly sized, though he had never visited it. References by Pliny the Elder and in the 2nd century AD *Antonine Itinerary*, while describing its location, make no comments on its size.

Its easily defensible location at the foot of the Jbel Zerhoun and the good soils of the plain, suitable for agriculture and the cultivation of fruit trees (especially olives), attracted settlers to the site of Volubilis at least as early as the 3rd century BC, as shown by a Punic inscription found in the town. By the time of the Mauritanian kingdom, whose capital was here from the 3rd century BC until AD 40, Volubilis already had a defensive wall, enclosing about a dozen hectares. The town appears to have been laid out on a regular plan on the Punic-Hellenistic model.

The town developed along Roman lines during the reigns of Juba II and Ptolemy (25 BC to AD 40), when it may have been the capital. The Roman annexation of the Mauritanian kingdom in AD 40 led to the creation of two provinces, Mauretania Caesarensis in the east and Mauretania Tingitana in the west; Volubilis was given the status of a *municipium* in the latter. It rapidly expanded to its maximum extent, with the construction of many public and private buildings, the latter associated with craft and industrial installations, most notably for the production of olive oil, the main product of the region. Epigraphic evidence points to the fact that the inhabitants of Volubilis during the Roman period were ethnically mixed, with Jews, Syrians, and Spaniards living alongside the indigenous African population.

During the reign of Marcus Aurelius a town wall, with eight monumental gates, was constructed in 168-9, and the Severan emperors provided the town with a new monumental centre, including a capitol and basilica. This was made possible by Caracalla's remission of taxes, an event commemorated by the construction of a triumphal arch dedicated to him.

At the beginning of the reign of Diocletian, in 285, the Romans abruptly abandoned southern Tingitana, for reasons that remain obscure, and Volubilis entered its "dark age." This was to last until the until the accession of Idris I. The aqueduct that brought water to the town having been broken, the inhabitants of Volubilis, who were by now probably for the most part members of the Berber Baquates tribe, moved to the west of the triumphal arch, where they built a new residential area near the wadi Khoumane. This was separated from the upper part of the town by a new defensive wall, which came down to the river bank.

The area of the triumphal arch became the cemetery of this community. Four inscriptions dated to between 599 and 655 reveal that this was a Christian community with civic institutions still in place.

It is not certain what influence the raids of Oqba ben Nafi (681) or Moussa ben Nossair (710) had on Volubilis. However, documents and coins show that it had converted to Islam before the arrival of Idris. A descendant of the Caliph Ali, Idris was driven during the struggles between the Abbassids and the Shiites to seek refuge in Morocco, where he was well received by the chief of the Aouraba tribe living around Volubilis. He established himself in "Walila," from where he quickly took over the reins of power, creating a new city at Fez. His son Idris II (803-29) favoured Fez over Volubilis, but the latter was not completely abandoned, although there must have been a substantial movement of its inhabitants to the new town of Moulay Idris nearby, founded after the assassination of the founder of the Idrissid dynasty in 791. It was still occupied when El Bekri wrote about it in 1068. However, it is probably that the Almoravid raids later in the 11th century spelt the end of many centuries of continuous occupation.

#### *Description*

The ruins of Volubilis, which consist of no more than half of the original town, are located on a commanding site at the foot of the Jbel Zerhoun, defined by the two wadis, Khoumane and Ferdassa. The ancient town is well defined by the remains of its walls, stretching for 2.35km and visible over most that length. Averaging 1.6m in thickness, they had nearly forty interval towers and were entered through eight gates. Part of the eastern wall has been reconstructed to a height of 1.5m, as the boundary of the archaeological zone.

The buildings of Volubilis are for the most part constructed using the grey-blue limestone quarried nearby on the Zerhoun massif. They are notable for the large number of mosaic floors still *in situ*. Although they do not attain the artistic level of other North African mosaics, they are lively and varied in form and subject-matter.

The triumphal arch of Caracalla, which spans the *decumanus maximus* (main street), is the point of articulation between the Punic-Hellenistic town and the extension in the Roman period to the north-east. It is known to have been decorated with figures of the four seasons and trophies, and to have been crowned by the figure of the emperor in a gilded chariot drawn by six horses.

The public buildings are mostly situated in the older part of the town. The paved forum is relatively modest in size, and is surrounded by structures of various kinds, one of which has been identified as the *macellum* (market). It is flanked on the east by the basilica (law court), a large structure divided by four rows of columns into five aisles, the central (and largest) terminating in an apse at each end.

The *capitolium* abuts upon the south end of the basilica; it was built by the emperor Macrinus in 217 on the site of an earlier forum. Its *cella* (sanctuary) is

reached by means of a wide flight of steps. Adjoining the *capitolium* are the contemporary forum baths, which show evidence of having been reconstructed more than once.

There is another set of baths nearby, known as the baths of Gallienus from an inscription found during excavation. The only large private house in this part of the town, known as the House of Orpheus after one of its mosaic subjects, is noteworthy for its well preserved olive presses and mills. There are others in several of the smaller houses in this quarter.

To the west of the triumphal arch is the House of the Ephebe, named after the statue of a young man discovered there. This is an exceptional example of the Roman peristyle house (the Rhodian type of Vitruvius), with some fine mosaics. The *decumanus maximus* is lined with luxurious town-houses, some of the most important known in the Roman towns of North Africa. The so-called "Palace of Gordian" (which takes its name from the name of the emperor mentioned in an inscription found there) is a very large establishment that is believed to have been the residence of the Imperial *procurator* at one stage. The most splendid of all the private houses in Volubilis is the House of the Train of Venus, situated one block away from the *decumanus maximus*, in which eight rooms and seven corridors are decorated with floor mosaics on mythical subjects.

Close to this house there is a burial mound dating from the 3rd/2nd century BC. It lies just outside the line of the pre-Roman defensive walls, which has been traced for much of its length. Not far away, on the opposite slope of the wadi Ferdassa valley, there are the ruins of the so-called Temple of Saturn, in which were found on excavation more than six hundred funereal stelae and fragments of carved and painted objects relating to the pre-Roman period. This is thought to be the site of a pre-Roman cult that was later absorbed into the Roman cult of Saturn, in a characteristic act of syncretism.

#### **Management and Protection**

##### *Legal status*

The archaeological site of Volubilis is the property of the Kingdom of Morocco.

A *Dahir* (Royal Decree) of 19 November 1920 established a protection area around the ruins of Volubilis as part of a wider protection zone that included the town of Moulay Idriss and the area between the two. *Dahir* No 19 of 14 November 1921, confirmed in *Bulletin Officiel* No 475 of 29 November 1921, defined the protected area of Volubilis more precisely.

The area of the archaeological site is clearly defined in the legislation, and also in the nomination dossier for inscription on the World Heritage List. There is no buffer zone delineated. Whilst the nature of the surrounding terrain is such that this might appear, at least at the present time, to be superfluous, it is conceivable that a substantial increase in tourist traffic and visitor numbers following inscription on

the World Heritage List could result in the construction of undesirable buildings and other facilities in the immediate neighbourhood of the site.

Overall protection of historic monuments and sites, inscriptions, and objects of art and antiquity comes within the provisions of Decree No 2.81.25 of 22 October 1981, which implements the corresponding Law No 22.80. This establishes the legal validity of the list of protected cultural property of all kinds and the procedures for its creation. Any intervention that may result in changes to listed properties (including archaeological excavations) must secure the authorization of the Heritage Directorate (Direction du Patrimoine) of the Ministry of Cultural Affairs.

#### *Management*

Management of the site is the responsibility of the Heritage Directorate of the Ministry of Cultural Affairs, which has a programme of regular maintenance, including quarterly removal of vegetation. Funds are allocated each year for restoration and conservation work on individual structures within the site. This work is carried out by a permanent team consisting of a chief conservator, two assistant conservators, a draughtsman, two qualified stone-masons, and a team of trained workers.

On-site protection is provided twenty-four hours a day by a team of twelve wardens. These have been supplemented since the beginning of 1996 by two units of the auxiliary forces.

#### **Conservation and Authenticity**

##### *Conservation history*

The first description of Volubilis was written by the Englishman John Windus in 1721, shortly before the ruins were ravaged by the 1755 earthquake (which also destroyed Lisbon).

The first excavations took place in 1887-92, directed by de la Martinière. Clearance and excavation work began again in 1915, directed by L. Chatelain at the instance of Marshal Lyautey, at that time French Résident Général in Morocco. This work continued until 1941 and was taken up again after World War II.

The triumphal arch was restored in 1930-34, the *capitolium* in 1962, the basilica in 1965-67, and the so-called Tangier Gate in 1967. A major campaign of restoration of mosaics took place in 1952-55, along with conservation work, in the House of the Columns, the House of the Ephebe, and the House of the Nereids. More recently, one of the oil factories in the southern part of the town has been restored.

Current plans are for restoration of the mosaics in the circus and of the House of the Horseman, the Palace of Gordian, and the House of the Train of Venus, and also for a radical clearance of vegetation in the western part of the town.

The report of the ICOMOS expert mission (see "Action by ICOMOS" below) made the following comments, based on the site visits:

a There are several modern buildings within the perimeter of the site (but excluded from the nominated area) that serve as administration offices, visitor facilities, and workshops.

b Little or no preservation or protection work has been carried out on some of the excavated structures. Current plans include this work, but the task is a vast one.

c Some of the reconstructions, such as those on the triumphal arch, the *capitolium*, and the oil-pressing workshop, are radical and at the limit of currently accepted practice.

d Certain excavated areas are difficult to reach, and as a result the visitor gets only an incomplete impression of the entire ancient town.

e Signage on monuments is vestigial, there are virtually no indications for the visitor on how to see the site, and there are no guidebooks or other documentation available.

However, the report goes on to affirm that the responsible authorities are conscious of all these points and that they are taken account of in the current management programme.

##### *Authenticity*

The authenticity of the archaeological site of Volubilis is very high, since the restoration and conservation work, especially in the past forty years, has been in accordance with the criteria laid down in the 1964 Venice Charter (with certain reservations: see above). The application of the principle of anastylosis has been especially rigorous.

#### **Evaluation**

##### *Action by ICOMOS*

An ICOMOS expert mission visited Volubilis in December 1996. ICOMOS also consulted a distinguished British classical archaeologist on the cultural importance of the site.

##### *Qualities*

Volubilis is a largely Roman archaeological site which, because of its remoteness and the fact that it has not been occupied for nearly a millennium, has conserved a very high degree of completeness and authenticity. It is one of the richest sites of this period in North Africa, not only for its surviving remains but also for its extremely rich harvest of important epigraphic data. It is also of exceptional significance by virtue of the fact that it demonstrates urban development and romanization on the very edge of the Roman Empire. It also graphically illustrates the interface between Roman and indigenous cultures.

##### *Comparative analysis*

There is already a number of North African Roman archaeological sites on the World Heritage List - Cyrene, Leptis Magna, and Sabratha in the Libyan Arab Jamahiriya, Djemila, Timgad, and Tipasa in

Algeria. A number of Roman towns in other parts of the Mediterranean basin are also on the List.

It is worthy of comment that ICOMOS organized three meetings in the 1980s relating to the cultural heritage of the Maghreb countries and potential nominations to the World Heritage List (Paris, February 1982; Fez, April 1985; Paris, November 1985). There was unanimity among the European and Maghrebian experts who attended these meetings that Volubilis was of sufficient cultural importance to be nominated for the List. It should be noted that, at the last of these meetings, it was proposed that Volubilis should not be nominated in isolation but in association with the town of Moulay Idriss.

*ICOMOS recommendations for future action*

ICOMOS urges the Moroccan authorities to give high priority to the conservation and protection of all excavated areas on the site and the improvement of visitor facilities.

ICOMOS is also sympathetic to the proposal made by its experts in the 1980s for the extension of this nomination to include the town of Moulay Idriss, with which it is symbiotically linked.

**Recommendation**

That this nomination be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii, iii, iv, and vi*:

Volubilis is an exceptionally well preserved example of a large Roman colonial town on the fringes of the Empire.

The State Party should be invited to consider the possibility of an eventual extension of the site to include the town of Moulay Idriss.

ICOMOS, September 1997



Volubilis :  
Vue aérienne du site /  
Aerial view of site



Volubilis :  
Vue du Capitole du côté nord /  
View of the capitol, from the North



Volubilis :  
Arc de Triomphe de Caracalla /  
Triumphal Arch of Caracalla



**Volubilis :**  
**Plan du site /**  
**Map of site**

## LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

### Volubilis (Maroc)

N° 836

#### Identification

<i>Bien proposé</i>	Le site archéologique de Volubilis
<i>Lieu</i>	Wilaya de Meknès, Province de Meknès El Menzeh, Zerhoun de Moulay Idriss
<i>Etat Partie</i>	Royaume du Maroc
<i>Date</i>	29 août 1996

#### Justification émanant de l'Etat Partie

Le site de Volubilis répond à plusieurs critères pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Les vestiges archéologiques de ce site sont les témoignages de plusieurs civilisations. Toutes les phases d'une occupation de dix siècles, de la préhistoire à la période islamique, sont représentées. Le site a livré une documentation artistique considérable qui inclue des mosaïques, des statues en marbre et en bronze et des centaines d'inscriptions exposées *in situ*. Ces documents et ceux qui restent à découvrir, représentent l'oeuvre de l'esprit créateur des hommes qui ont occupé le site à travers les âges. Les monuments existants qui ont été sujet de restaurations avec leur colonnes, chapiteaux, arcades, etc., montrent d'une manière tangible l'importance monumentale et architecturale de cette cité. C'est une page d'histoire humaine, artistique et architecturale du Maroc. Le site de Volubilis vu sa situation, son étendue, sa richesse peut se placer au même niveau que les villes de Timgad ou de Djemila qui sont déjà inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial.

[Note : L'Etat Partie ne soumet pas de propositions relatives aux critères selon lesquels le bien doit être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial dans le dossier de proposition d'inscription.]

#### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Volubilis est un *site*.

#### Histoire et Description

##### Histoire

Le nom de Volubilis est connu par les textes anciens mais également grâce aux témoignages épigraphiques

nombreux sur le site. Son origine est inconnue, mais il pourrait s'agir d'une version latine du nom berbère du laurier-rose, *oualili*, particulièrement abondant sur les rives de l'oued Khoumane serpentant autour d'une partie du site.

Dans des écrits datant du 1er siècle ap. J.-C., le géographe romain Pomponius Mela décrit Volubilis comme un site de taille moyenne, bien qu'il ne l'ait jamais visité. Pline l'Ancien et, au 2ème siècle ap. J.-C., *l'Itinéraire d'Antonin le Pieux*, tout en mentionnant la situation géographique du site, ne font aucun commentaire sur sa superficie.

Son emplacement aisément défendable au pied du Jbel Zerhoun, tout comme la fertilité des sols de la plaine, favorables à l'agriculture et à la culture d'arbres fruitiers (surtout d'oliviers), ont séduit les hommes qui se sont établis sur le site de Volubilis dès le 3ème siècle av. J.-C., comme en témoigne une inscription punique trouvée dans la ville. A l'époque du royaume de Maurétanie, dont la capitale se trouvait à ce même endroit du 3ème siècle av. J.-C. à l'an 40 ap. J.-C., Volubilis possédait déjà des remparts encerclant 12 hectares. Il apparaît que la disposition de la ville, conforme à un plan régulier, s'apparente au modèle punique hellénistique.

La ville s'est développée sur le modèle romain sous les règnes de Juba II et de Ptolémée (25 av. J.-C. à 40 ap. J.-C.), au moment où elle a peut-être été une capitale. En 40 ap. J.-C., l'annexion par les Romains du royaume de Maurétanie donne naissance à deux provinces : la Maurétanie Césarienne à l'est et la Maurétanie Tingitane à l'ouest (où elle obtiendra le statut de *municipe*). Elle ne tarde pas à s'étendre à son maximum, avec la construction de nombreux bâtiments publics et privés, ces derniers étant surtout affectés à des installations artisanales et industrielles, en particulier pour la production d'huile d'olive, principale denrée de la région. Des témoignages épigraphiques mettent en évidence la mixité de la population de Volubilis pendant la période romaine : Juifs, Syriens et Espagnols côtoyaient la population indigène africaine.

En 168-69, sous le règne de Marc Aurèle, est construit un rempart comportant huit portes monumentales ; puis les empereurs Sévères enrichissent le centre de la ville de plusieurs monuments (dont un capitole et une basilique) grâce à l'exonération d'impôts décidée par Caracalla, événement commémoré par la construction d'un arc de Triomphe en son honneur.

Au début du règne de Dioclétien, en 285, les Romains quittent soudainement le sud de la Tingitane, pour des raisons encore inconnues. Volubilis sombre alors dans les "ténèbres" jusqu'à l'accession au trône d'Idriss Ier. L'aqueduc alimentant la ville en eau ayant été détruit, les habitants de Volubilis (appartenant pour la plupart à la tribu berbère des Baquates) s'installent à l'ouest de l'arc de Triomphe où ils développent une nouvelle zone d'habitations près de l'oued Khoumane. Cette zone est séparée de la ville haute par un nouveau rempart qui descend jusqu'au cours d'eau. La zone de



l'arc de Triomphe devient alors le cimetière de la communauté. Quatre inscriptions datant de 599 à 655 démontrent qu'il s'agissait d'une communauté chrétienne dotée d'institutions toujours en place à cette époque.

L'influence des razzias opérées par Oqba ben Nafi (681) ou Moussa ben Nasser (710) sur Volubilis n'est pas clairement définie. Cependant, la présence de certains documents et pièces de monnaie indique que la ville s'était convertie à l'islam avant l'arrivée d'Idriss. Au cours des luttes opposant Abbassides et Chiites, Idriss, descendant du calife Ali, est contraint à chercher refuge au Maroc, où il est accueilli avec bienveillance par le chef de la tribu Aouraba établie autour de Volubilis. Il s'établit à "Oualila", point à partir duquel il ne tarde pas à s'emparer des rênes du pouvoir en fondant une nouvelle ville à Fès. Son fils Idriss II (803-829) préfère Fès à Volubilis, mais celle-ci n'est pas pour autant complètement abandonnée, bien qu'on ait vraisemblablement assisté à un important mouvement de population vers la ville voisine et plus récente de Moulay Idriss, créée après l'assassinat du fondateur de la dynastie des Idrissides en 791. Elle était d'ailleurs toujours habitée en 1068, comme l'attestent les récits d'El Bekri. Néanmoins, il semble que les razzias des Almoravides, vers la fin du 11ème siècle, aient mis fin à plusieurs siècles d'occupation continue.

#### *Description*

Les ruines de Volubilis, qui ne représentent pas plus de la moitié de la ville d'origine, se trouvent sur un site stratégique au pied du Jbel Zerhoun et sont délimitées par les oueds, Khoumane et Fertassa. Les limites de la vieille ville sont clairement définies grâce aux vestiges de ses murs, qui s'étendent sur 2,35 km et sont en grande partie visibles à l'œil nu. D'une épaisseur moyenne de 1,6 m, ils comprenaient près de quarante tours intermédiaires et étaient accessibles par huit portes. Le mur oriental a été partiellement reconstruit sur une hauteur de 1,5 m et constitue la délimitation de la zone archéologique.

Les édifices de Volubilis sont pour la plupart bâtis avec la pierre à chaux bleu-gris extraite des carrières voisines du massif du Zerhoun. Ils sont réputés pour leurs nombreux sols en mosaïque toujours *in situ*. Bien qu'ils ne reflètent pas la valeur artistique d'autres mosaïques d'Afrique du Nord, ils sont néanmoins vifs et variés tant par leur forme que par leur sujet.

L'arc de Triomphe de Caracalla, qui enjambe l'artère principale (*decumanus maximus*), est le point de rencontre entre la ville punique-hellénistique et l'extension de celle-ci vers le nord-est sous l'époque romaine. Il aurait été décoré des allégories des quatre saisons et de trophées, et surmonté d'une statue de l'empereur sur un char de bronze tiré par six chevaux.

Les édifices publics se concentrent pour la plupart dans la vieille ville. De taille relativement modeste, le forum pavé est entouré de structures diverses, dont l'une a été identifiée comme le marché (*macellum*).

A l'est, il est flanqué de la basilique (tribunal), imposante structure comprenant quatre rangées de colonnes divisant les cinq nefs, l'allée centrale (la plus grande) se terminant par une abside à chaque extrémité.

Le capitole (*capitolium*) est contigu à l'extrémité sud de la basilique ; il fut construit par l'empereur Macrin en 217 sur l'emplacement d'un forum plus ancien. On accède au sanctuaire (*cella*) par une large volée d'escaliers. Attenants au capitole, se trouvent les thermes du forum moderne qui de toute évidence furent remaniés plus d'une fois.

Un peu plus loin, se trouve une autre série de thermes, connus sous le nom de thermes de Gallien, d'après une inscription découverte au cours de fouilles. L'unique résidence privée de grande taille dans ce secteur de la ville, connue sous le nom de Maison d'Orphée, d'après l'un de ses motifs de mosaïque, est remarquable de par ses moulins et pressoirs à olives très bien conservés. Il en existe d'autres dans plusieurs maisons plus petites du quartier.

A l'ouest de l'arc de Triomphe se dresse la Maison à l'Ephèbe, nommée ainsi d'après la statue d'un jeune homme découverte à cet emplacement. Il s'agit d'un exemple exceptionnel de maison à péristyle romaine (de type rhodien, décrit par Vitruve) ornée de mosaïques superbes. L'artère principale est bordée de luxueuses demeures urbaines parmi les plus célèbres des villes romaines d'Afrique du Nord. Ainsi, le palais dit de « Gordien » (qui tient son nom de l'empereur mentionné sur une inscription trouvée sur place) est un vaste édifice qui, à une certaine époque, aurait été la résidence du procureur impérial. Mais la plus somptueuse de toutes ces demeures privées de Volubilis reste la Maison au Cortège de Vénus, située à quelques mètres de l'artère principale : elle compte huit pièces et sept couloirs aux sols décorés de mosaïque représentant des sujets mythiques.

Près de cette demeure, s'élève un tumulus datant des 3ème/2ème siècles av. J.-C. Il se situe juste à l'extérieur de la ligne des remparts pré-romains dont on a retrouvé la trace sur presque toute la longueur. Non loin de là, sur le versant opposé de la vallée de l'oued Fertassa, on découvre les ruines du temple de Saturne dont les fouilles ont révélé la présence de plus de six cents stèles funéraires et fragments d'objets sculptés et peints datant de la période pré-romaine. Il s'agirait du site d'un culte pré-romain qui aurait été ensuite absorbé par le culte romain de Saturne, au cours d'un acte de syncrétisme caractéristique.

#### **Gestion et Protection**

##### *Statut juridique*

Le site archéologique de Volubilis est la propriété du Royaume du Maroc.

Un *Dahir* (Décret Royal) en date du 19 novembre 1920 définit une zone de protection autour des ruines de Volubilis dans le cadre d'une zone protégée plus étendue comprenant la ville de Moulay Idriss et la zone comprise entre les deux. Le *Dahir* N° 19 du 14 novembre 1921, confirmé dans le *Bulletin Officiel* N° 475 du 29 novembre 1921, délimite la zone protégée de Volubilis de manière plus précise.

La zone du site archéologique est clairement définie dans la législation, ainsi que dans la proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Aucune zone tampon n'a été délimitée. Si la nature du terrain environnant est telle que, pour le moment tout au moins, cette mesure semble superflue, on peut craindre néanmoins qu'une hausse substantielle du nombre de touristes et de visiteurs consécutive à l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial n'entraîne la construction de bâtiments et autres installations indésirables dans les environs immédiats.

La protection générale des monuments et sites historiques, des inscriptions, ainsi que des objets d'art et d'antiquité est traitée dans les clauses du Décret N° 2.81.25 du 22 octobre 1981, lequel met en vigueur la Loi correspondante N° 22.80. Ce cadre juridique établit la validité légale de la liste des éléments divers du patrimoine culturel protégé et des procédures de son élaboration. Toute décision entraînant des modifications dans la liste des biens inscrits (y compris des fouilles archéologiques) est soumise à l'autorisation de la Direction du Patrimoine du Ministère des Affaires culturelles.

#### *Gestion*

La gestion du site est sous la responsabilité de la Direction du Patrimoine du Ministère des Affaires culturelles, qui a mis au point un programme d'entretien régulier, notamment une suppression trimestrielle de la végétation. Chaque année, des fonds sont consacrés aux travaux de restauration et de conservation pour chaque structure du site. Ces travaux sont réalisés par une équipe permanente comprenant un conservateur en chef, deux assistants conservateurs, un dessinateur, deux tailleurs de pierre qualifiés et une équipe d'ouvriers expérimentés.

Une équipe de douze gardiens (renforcée début 1996 par deux unités des forces auxiliaires) assure la protection du site vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

#### **Conservation et Authenticité**

##### *Historique de la conservation*

Le nom de Volubilis est mentionné pour la première fois par le Britannique John Windus en 1721, peu avant la destruction du site lors du tremblement de terre de 1755, qui détruit également Lisbonne.

Les premières fouilles remontent à 1887-1892, sous la direction de M. de La Martinière. A la demande

du maréchal Lyautey, alors résident général français au Maroc, fouilles et travaux de déblaiement reprennent en 1915 sous la conduite de L. Chatelain. Puis ils sont interrompus en 1941 et reprennent après la Seconde Guerre mondiale.

L'arc de Triomphe est restauré en 1930-1934, le capitole en 1962, la basilique en 1965-1967 et la fameuse Porte de Tanger en 1967. Parallèlement aux travaux de conservation, se déroule une vaste campagne de restauration des mosaïques de 1952 à 1955 dans la Maison aux Colonnes, la Maison à l'Ephèbe et la Maison des Néréides. Plus récemment, l'une des huileries du sud de la ville a été restaurée.

Les projets actuels concernent la restauration des mosaïques du cirque ainsi que celle de la Maison au Cavalier, du Palais de Gordien et de la Maison au Cortège de Vénus. Ils prévoient également l'élimination complète de la végétation dans la partie occidentale de la ville.

A la suite de la visite du site, la mission d'expert de l'ICOMOS (voir la section "*Action de l'ICOMOS*" ci-après) a émis les remarques suivantes dans son rapport :

a Plusieurs édifices modernes se dressent dans le périmètre du site (mais hors de la zone proposée pour inscription) et abritent bureaux administratifs, lieux d'accueil pour les visiteurs et ateliers divers.

b Pour certaines structures mises au jour, presque aucune mesure de préservation ou de protection n'a été mise en place. Des projets actuels incluent de telles initiatives, mais l'ampleur de la tâche est immense.

c Certaines reconstructions, concernant notamment l'arc de Triomphe, le capitole, et l'atelier du pressoir à huile sont excessives et à la limite des pratiques acceptables à notre époque.

d Certaines zones dégagées sont difficiles d'accès, ce qui donne au visiteur une vision incomplète de la vieille ville dans son ensemble.

e Les indications portées sur les monuments sont rudimentaires, il n'existe presque aucun panneau pour guider le visiteur, ni aucun guide ou documentation.

Cependant, le rapport souligne également le fait que les autorités compétentes sont conscientes de tous ces problèmes et que ceux-ci figurent dans le programme de gestion actuel.

##### *Authenticité*

Dans la mesure où les travaux de restauration et de conservation, surtout de ces quarante dernières années, ont été entrepris en accord avec les critères énoncés dans la Charte de Venise de 1964 (avec certaines réserves, voir ci-dessus), l'authenticité du site archéologique de Volubilis est très élevée. L'application du principe de l'anastylose a été particulièrement rigoureux.

## Evaluation

### *Action de l'ICOMOS*

Une mission d'expert de l'ICOMOS s'est rendue à Volubilis en décembre 1996. L'ICOMOS a également consulté un spécialiste britannique renommé en matière d'archéologie classique pour évaluer l'importance culturelle du site.

### *Caractéristiques*

Volubilis est un site archéologique principalement romain qui, en raison de son isolement et du départ de ses habitants depuis près d'un millénaire, a conservé un fort degré d'intégrité et d'authenticité. Il est, en Afrique du Nord, l'un des sites les plus représentatifs de cette période non seulement pour ses vestiges, mais également pour la valeur inestimable de ses nombreuses données épigraphiques. Il revêt également une signification exceptionnelle puisqu'il démontre l'existence d'une romanisation et d'un développement urbains aux abords immédiats de l'Empire romain. Enfin, il met parfaitement en lumière les points communs entre les cultures romaine et indigène.

### *Analyse comparative*

En Afrique du Nord, un certain nombre de sites archéologiques romains figure déjà sur la Liste du Patrimoine mondial : Cyrène, Leptis Magna et Sabratha en Libye, ou encore Djemila, Timgad et Tipasa en Algérie. Dans d'autres régions du bassin méditerranéen, plusieurs villes romaines sont également inscrites sur la Liste.

Il convient de souligner que, dans les années 80, l'ICOMOS a organisé trois conférences abordant le patrimoine culturel des pays du Maghreb et les inscriptions éventuelles sur la Liste du Patrimoine mondial (Paris, février 1982 ; Fès, avril 1985 ; Paris, novembre 1985). Les experts européens et maghrébins participant à ces conférences ont affirmé à l'unanimité que la valeur culturelle de Volubilis était telle que le site pouvait prétendre à figurer sur la Liste du Patrimoine mondial. Enfin, notons que lors de la dernière de ces conférences, il a été proposé que le site de Volubilis ne soit pas proposé seul, mais en association avec la ville de Moulay Idriss.

### *Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures*

L'ICOMOS recommande vivement aux autorités marocaines de donner la priorité absolue à la conservation et à la protection de toutes les zones mises au jour sur le site et à l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

Par ailleurs, l'ICOMOS est sensible à la proposition formulée par ses experts dans les années 80 préconisant l'ajout de la ville de Moulay Idriss dans la proposition d'inscription concernant Volubilis, les deux entités étant intimement liées.

## Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii, iv et vi* :

Volubilis constitue un exemple exceptionnellement bien préservé d'une grande ville coloniale romaine, située à la limite de l'Empire.

L'Etat Partie devrait être invité à envisager la possibilité d'une éventuelle extension du site qui incluerait la ville de Moulay Idriss.

ICOMOS, septembre 1997



Volubilis :  
Vue aérienne du site /  
Aerial view of site



Volubilis :  
Vue du Capitole du côté nord /  
View of the capitol, from the North



Volubilis :  
Arc de Triomphe de Caracalla /  
Triumphal Arch of Caracalla



**Volubilis :**  
**Plan du site /**  
**Map of site**

## Volubilis (Morocco)

No 836

### 1. BASIC DATA

*State Party:* Morocco

*Name of property:* Archaeological site of Volubilis

*Location:* Wilaya de Meknès - Province Meknès  
El Menzeh Meulay-Idriss Zerhoun

*Inscription:* 1997

#### *Brief Description:*

The Mauritanian capital, founded in the 3<sup>rd</sup> century B.C., became an important outpost of the Roman Empire and was graced with many fine buildings. Extensive remains of these survive in the archaeological site, located in a fertile agricultural area. Volubilis was later briefly to become the capital of Idris I, founder of the Idrisid dynasty, who is buried at nearby Moulay Idriss.

### 2. ISSUES RAISED

#### *Background*

At its 30<sup>th</sup> session, (Decision 30 COM 7B.55) the Committee urged the State Party, *'as requested in Decision 29 COM 7B.100, paragraph 5, to define a buffer zone to ensure the protection of the archaeological site limits, taking into consideration the surrounding landscape in its entirety, in particular the agricultural plain to the west of the property, which is inseparable from its historical origins'*.

At its 31<sup>st</sup> session (Christchurch 31 COM 8B.57) the Committee considered a proposal for a buffer zone and referred back the proposed buffer zone for the Archaeological Site of Volubilis (Morocco) to the State Party to allow it to provide more details on the area of the zone and the protective policies in place.

#### *Modification*

The State Party has submitted proposals for a buffer zone of approximately 50 sq m around the property and enclosing the neighbouring town of Moulay Idriss. The proposed area contains around 250 ancient and Islamic archaeological sites and protects the plain to the west and the mountain to the east of Volubilis both of which are seen as having indissoluble bonds with the property.

The zone of protection was designated under a Law of 1920 which prohibits construction or modification to the aspect of the places included in this zone without the authorization of the Service of Antiquities, Beaux-Arts and Historic buildings. A contour map of 1:50,000 for the buffer zone has been provided.

#### *Recommendation*

The information that was lacking in 2007 has now been provided. ICOMOS considers that the proposed buffer zone offers protection to the immediate setting of Volubilis. Considering the open nature of the landscape surrounding the site and the long views, the wider setting will also need protection from planning mechanisms.

### 3. ICOMOS RECOMMENDATIONS

ICOMOS recommends that the proposed buffer zone of the archaeological site of Volubilis (Morocco) be ***approved***.



Map showing the boundaries of the buffer zone



## Volubilis (Maroc)

No 836

### 1. IDENTIFICATION

*État partie :* Maroc

*Nom du bien :* Site archéologique de Volubilis

*Lieu :* Wilaya de Meknès - Province de Meknès El Menzeh, Zerhoun de Moulay-Idriss

*Inscription :* 1997

#### *Brève description:*

La capitale de la Mauritanie, fondée au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., fut un avant-poste important de l'Empire romain et a été ornée de nombreux beaux monuments. Il en subsiste d'importants vestiges dans le site archéologique, situé dans une région agricole fertile. La ville devait devenir plus tard, pendant une brève période, la capitale d'Idriss 1<sup>er</sup>, fondateur de la dynastie des Idrissides, enterré non loin de là, à Moulay Idriss.

### 2. PROBLÈMES POSÉS

#### *Antécédents*

À sa 30<sup>e</sup> session (décision 30 COM 7B.55), le Comité du patrimoine mondial a prié instamment l'État partie « conformément au paragraphe 5 de la décision 29 COM 7B.100, de définir une zone tampon afin d'assurer la protection des limites du site archéologique et de prendre en compte le paysage environnant dans sa totalité, en particulier la plaine agricole à l'ouest du bien, indissociable de l'histoire de son implantation ».

À sa 31<sup>e</sup> session (Christchurch 31 COM 8B.57), le Comité a examiné une proposition de zone tampon et a renvoyé la décision sur la zone tampon envisagée pour le site archéologique de Volubilis (Maroc) à l'État partie afin de lui permettre de communiquer plus de détails sur la zone et les politiques de protection en place.

#### *Modification*

L'État partie a soumis des propositions de zone tampon couvrant environ 50 m<sup>2</sup> autour du bien et englobant la ville voisine de Moulay Idriss. La zone proposée comporte près de 250 sites archéologiques antiques et islamiques et protège la plaine à l'ouest et la montagne à l'est de Volubilis, toutes deux ayant des liens indissociables avec le bien.

La zone de protection a été classée en vertu de la loi de 1920 qui interdit de construire ou de modifier l'aspect des lieux inclus dans zone sans autorisation préalable du service des Antiquités, des Beaux-Arts et des Édifices

historiques. Une carte hypsométrique au 1:50.000 a été fournie pour la zone tampon.

#### *Recommandation*

Les informations qui faisaient défaut en 2007 ont été transmises à présent. L'ICOMOS considère que la zone tampon proposée garantit la protection du cadre immédiat de Volubilis. Compte tenu du caractère ouvert du paysage entourant le site et des vastes perspectives visuelles, le cadre ainsi élargi devra également être protégé par des procédures d'aménagement.

### 3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que la zone tampon proposée pour le site archéologique de Volubilis (Maroc) soit **approuvée**.



Plan indiquant les délimitations de la zone tampon